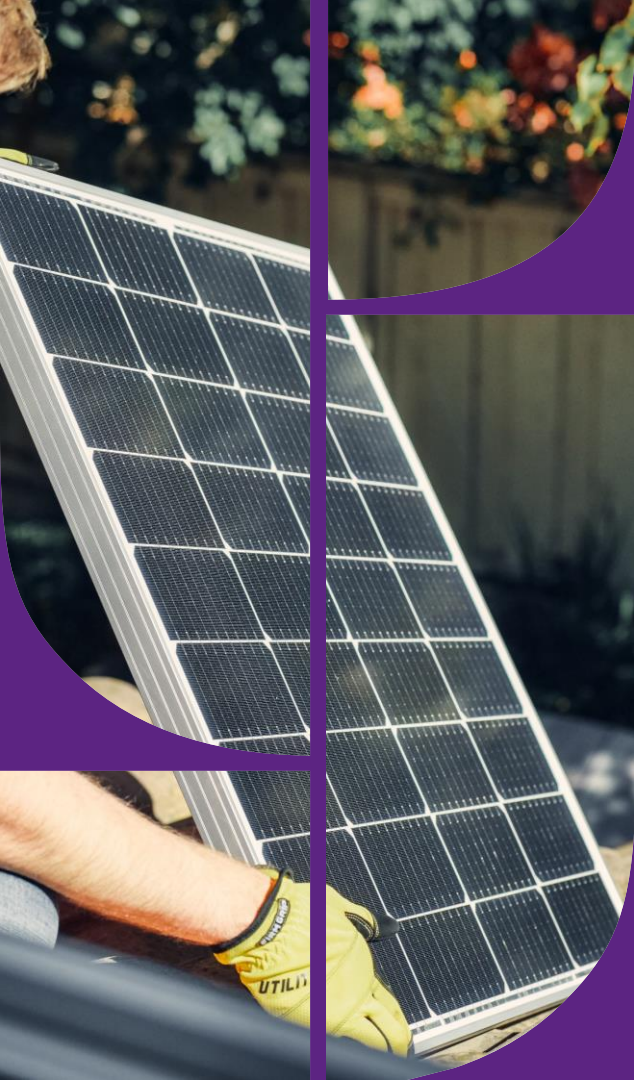




DOSSIER

ETUDE CAS PAR CAS

CRECHES-SUR-SAONE



ANNEXE 3

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/25 000



● Projet concerné

Plan de situation tiré du site Géoportail à l'échelle 1/25000ème

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
SAONE ET LOIRE

Commune :
CRECHES-SUR-SAONE

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

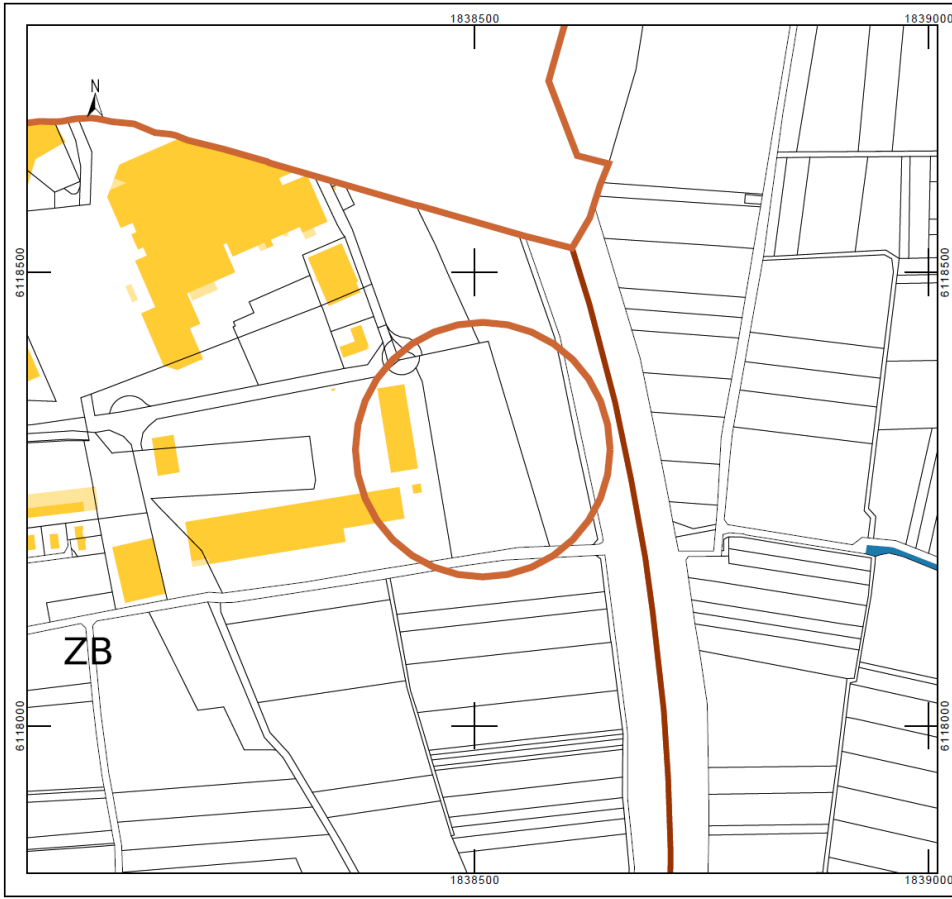
Date d'édition : 27/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
CDIF DE CHALON SUR SAONE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 11 AVENUE
PIERRE NUGUE 71100
71100 CHALON SUR SAONE
tél. 03 85 41 71 83 - fax 03 85 41 71 84
cdif.chalon-sur-saone@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



ANNEXE
3.1

PLAN DE
SITUATION

Echelle : 1/5 000

Plan de situation tiré du site Cadastre.gouv à l'échelle 1/25000ème

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Limitation de la parcelle



Prise de vue



Département :
SAONE ET LOIRE

Commune :
CRECHES-SUR-SAONE

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

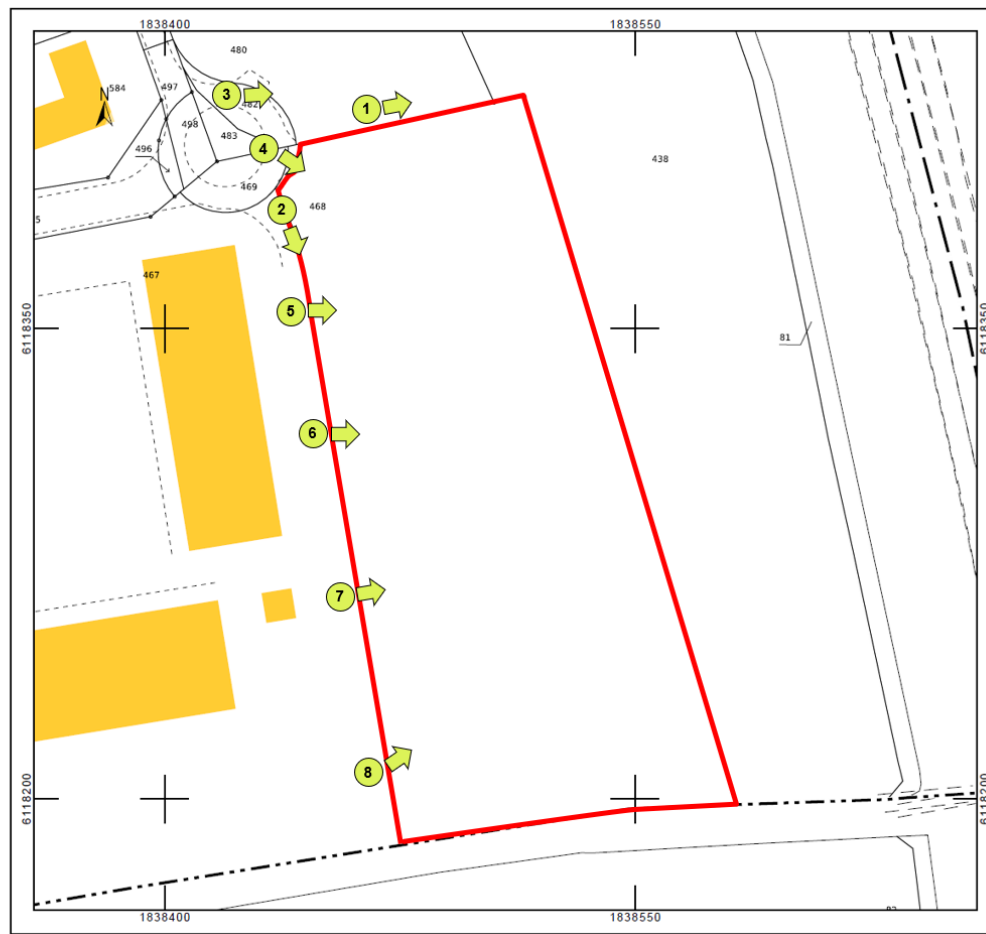
Date d'édition : 27/09/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
CDIF DE CHALON SUR SAONE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES 11 AVENUE
PIERRE NIQUIE 71100
71100 CHALON SUR SAONE
tél. 03 85 41 71 83 - fax 03 85 41 71 84
cdif.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques



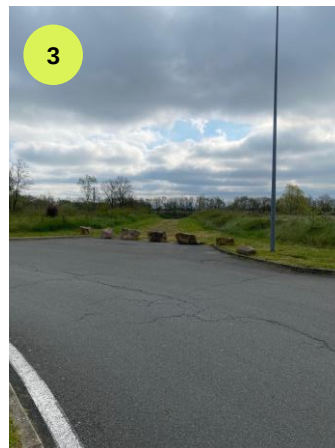
ANNEXE 4

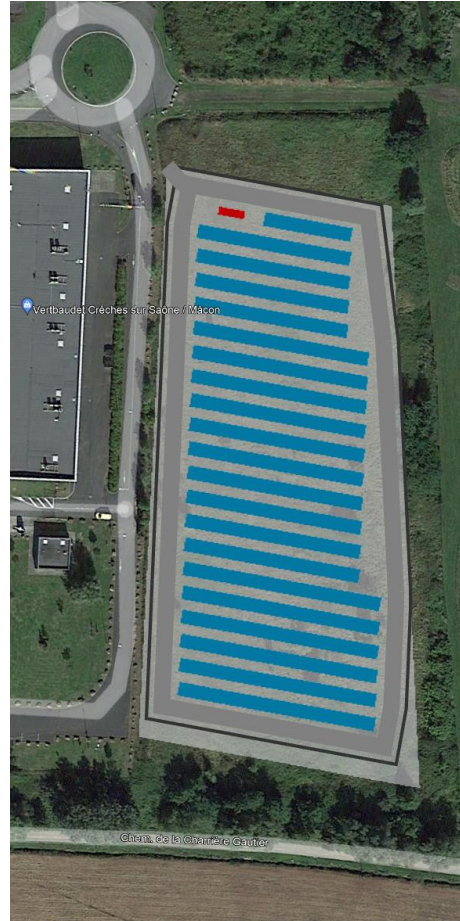
PLAN DE MASSE

Localisation
cartographique
des prises
de vue

Echelle : 1/1 500

Annexe 4 - Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain – AVRIL 2023





- Modules photovoltaïques
- Local poste de transformation



ANNEXE 5

PLAN DE PROJET

Calepinage
de la centrale



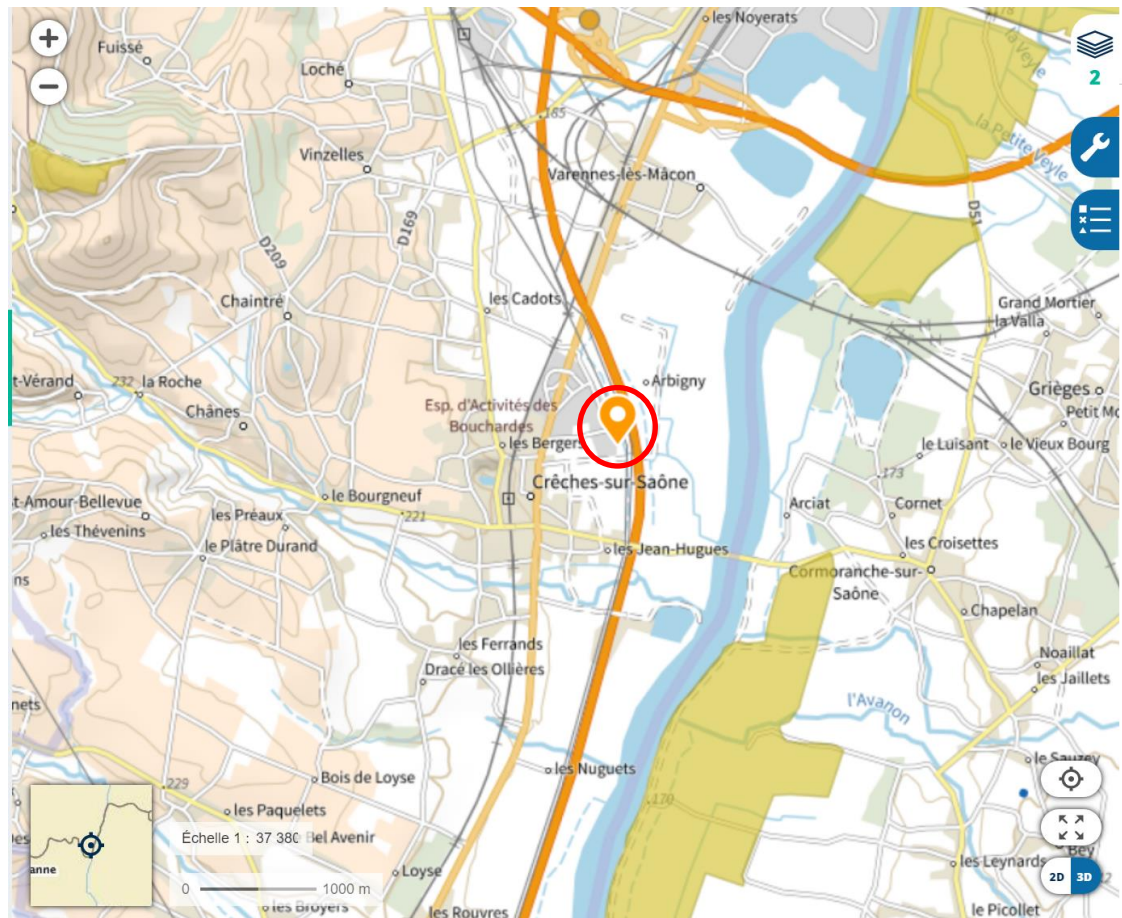
ANNEXE 6

ABORDS

Constructions
et terrains
avoisnants

Canaux
Plans d'eau
Cours d'eau

Echelle : 1/5 000



SITES NATURA 2000 (DIRECTIVE HABITATS)

Zones désignées au titre de la Directive Habitats de 1992 visant à assurer le bon état de conservation de certains habitats et espèces (animales et végétales), considérés comme menacés, vulnérables ou rares.

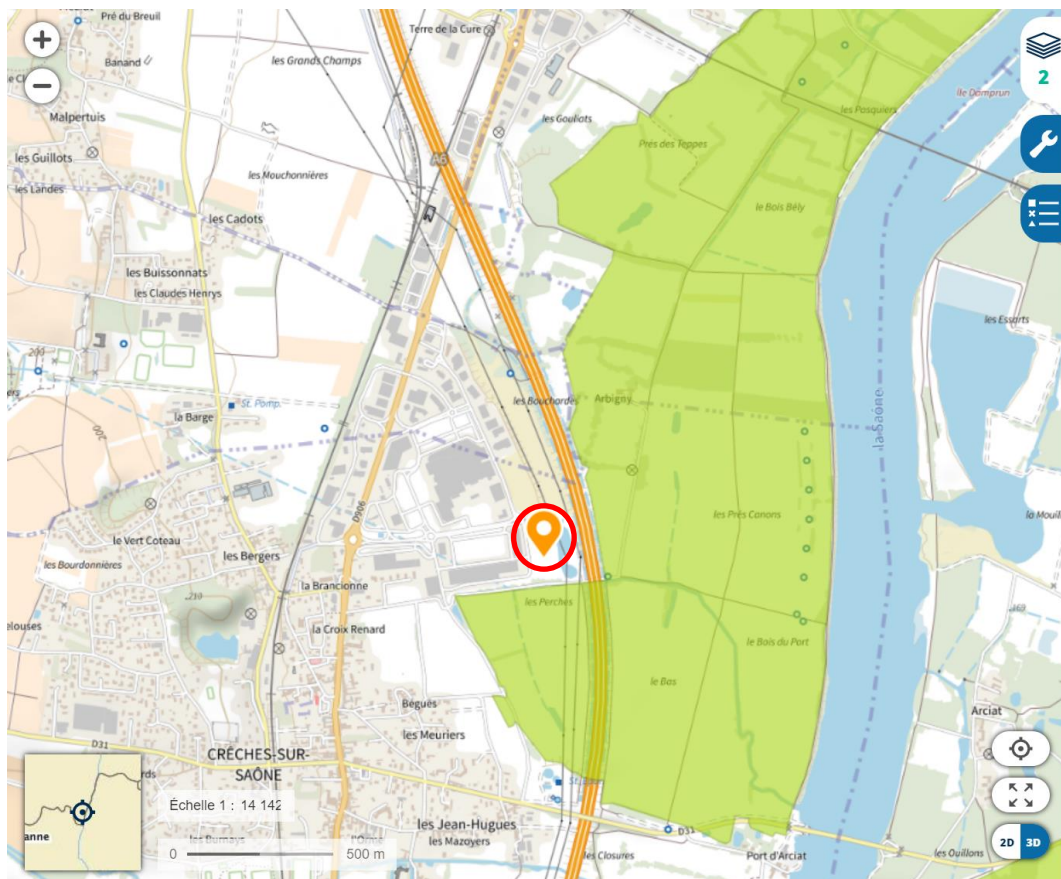
Mise à jour : septembre 2022

[AFFICHER LA LÉGENDE](#)



ANNEXE 7

NATURA 2000 Directive Habitats



< SITES NATURA 2000 (DIRECTIVE OISEAUX)

Zones mises en place dans le cadre de la Directive Oiseaux de 1979 visant à désigner des territoires permettant d'assurer le bon état de conservation d'espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares.

Mise à jour : septembre 2022

[AFFICHER LA LÉGENDE](#)



ANNEXE 7

NATURA 2000 Directive Oiseaux